

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_002**

**ADAPTATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE
DU PLUi**

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 février 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
Alain PAYSANT donne pouvoir à Alain MARIE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Christian GUESDON*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité (1 abstention)

DEL2023_002 : ADAPTATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLUi

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2021_123 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2023.

Considérant que suite au renouvellement de certains conseils municipaux, il est nécessaire de modifier la composition des binômes communaux ainsi que les signataires de la charte de gouvernance du PLUi.

Entendu la présentation de Monsieur COUZIN, vice-président en charge de l'aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que, dans la charte de gouvernance du PLUi, les binômes communaux sont modifiés comme suit :

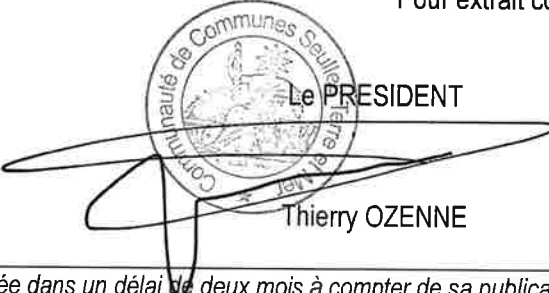
- Pour la commune de Crépon : Pierre de PONCINS / Dominique DESRUES
- Pour la commune de Juvigny-sur-Seules : Dominique ANGOT / Evelyne POLICE

DIT que les signataires de la charte de gouvernance du PLUi sont modifiés comme suit :

- Pour la commune d'Audrieu : Philippe Gautier, maire
- Pour la commune de Juvigny-sur-Seules : Dominique ANGOT, maire

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Le **PRESIDENT**
Thierry **OZENNE**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN